

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20240919-24-84-Al Date de télétransmission : 19/09/2024 Date de réception préfecture : 19/09/2024

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024**

#### Délibération n° 24-84

DGS: Nathalie COLUCCI Service: Commande Publique

Affaire suivie par Jean-Claude FERNANDES

# APPROBATION ET SIGNATURE DU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE DES BATIMENTS COMMUNAUX

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Article L2124-2 du Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la ville de faire appel à un prestataire spécialisé pour l'exploitation des installations thermiques collectives de production, de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux.

CONSIDERANT que le marché actuel arrive à échéance,

CONSIDERANT l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES – 4, rue de l'Eclipse – 95800 CERGY pour un montant annuel de 1 407 915,02€ HT la première année et de 1 334 330,72€ HT les 9 années suivantes,

CONSIDERANT la décision de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 24 juin 2024,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **DECIDE**

**D'APPROUVER et D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit marché avec la société **ENGIE ENERGIE SERVICES** pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 soit jusqu'au 30 septembre 2034.

VOTE

Pour: 36
Contre
Abstention

M. Chauveau ne prend pas part au vote

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20240919-24-84-Al Date de télétransmission : 19/09/2024 Date de réception préfecture : 19/09/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024 A 19H30

Le 19 septembre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 13 septembre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents:

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Zagros-Hammi TUM.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

### Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pierre VIMARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Karla AREL (pouvoir à Alice SEBBAG), Eléonore MORENO (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir, Jacques BOULANGER), Isabelle QUESNEL (pouvoir Franck CHAUVEAU), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Michelle BOUCHON), Quentin CHOLLET (pouvoir à Zagros-Hammi TUM), Thierry BESSE (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés: Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 26 représentés : 11

absents: 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Franklin OBIANYOR est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la

séance